SPPUQTR
Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 5 décembre 2024 (PV-CX692)
12h
Local 3813 pavillon de la Santé

Présences
Professeure Sonia El Euch, présidente
Professeure Mariane Gazaille, vice-présidente aux relations de travail (VPRT)
Professeure Mireille Dubé, vice-présidente aux affaires syndicales (VPAS)
Professeure Julie-Marthe Grenier, vice-présidente aux affaires universitaires (VPAU)
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)
Mme Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Absences
Professeure Lyson Marcoux, secrétaire (congé de maladie)
Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier (congé parental)

Sonia El Euch préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire de réunion.

CX692-05-12-2024-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux du 10 octobre 2024 (CX689), du 7 novembre 2024 (CX690) et du 21 novembre 2024 (CX691)
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
6. Rapport des membres du comité exécutif
    1. Secrétariat
    2. Trésorerie
    3. VPSC
    4. VPAU
    5. VPAS
    6. VPRT
    7. Présidence
7. Projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 12 décembre 2024
8. Date de la prochaine réunion régulière : 16 janvier 2025
9. Clôture de la réunion

CX692-05-12-2024-01 Ouverture de la réunion

Le quorum étant constaté, la Présidente souhaite la bienvenue aux collègues à cette dernière réunion régulière du comité exécutif pour l'année 2024.

CX692-05-12-2024-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La Présidente présente l'ordre du jour de la réunion.

> Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 692e réunion du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

CX692-05-12-2024-03 Lecture et adoption des procès-verbaux du 24 octobre 2024 (CX689), du 7 novembre 2024 (CX690) et du 21 novembre 2024 (CX691)

PV-CX689-24-10-2024

La Présidente présente le procès-verbal de la 689e réunion du comité exécutif tenue le 24 octobre 2024.

> Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 689e réunion du comité exécutif tenue le 24 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

PV-CX690-07-11-2024

La Présidente présente le procès-verbal de la 690e réunion du comité exécutif tenue le 7 novembre 2024.

> Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 690e réunion du comité exécutif tenue le 7 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

PV-CX691-21-11-2024

La Présidente présente le procès-verbal de la 691e réunion du comité exécutif tenue le 21 novembre 2024.

> Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 691e réunion du comité exécutif tenue le 21 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

CX692-05-12-2024-04 Affaires découlant

La Présidente parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

La Présidente mentionne que les différents suivis seront traités dans les points figurant à l'ordre du jour de cette réunion.

CX692-05-12-2024-05 Correspondance et information

La Présidente indique que les retenues à la source du mois de novembre 2024 ont été payées.

- RAS novembre 2024 : ARC: 3 493,30 $, MRQ: 4 751,23 $

Le CAU indique que deux demandes de soutien financier d'organismes externes à l'UQTR ont été reçues. Ces deux demandes ont été traitées par le comité des services à la collectivité à sa réunion du 3 décembre 2024.

CX692-05-12-2024-06 Rapport des membres du comité exécutif

1. **Secrétariat**
   (absente)

2. **Trésorerie**
   (absent)

3. **Vice-présidence aux services à la collectivité**
   - Une réunion du Comité des services à la collectivité (CSC) s'est tenue le 3 décembre. Il a notamment été question de la sélection des écoles secondaires et des collèges pour l'attribution des bourses du Syndicat 2025 à des élèves et à des étudiant.es. Les membres ont aussi apporté des propositions de modifications à la *Règle 13 régissant l'attribution du Prix d'engagement syndical*. Celle-ci sera soumise au comité exécutif, puis au conseil syndical à l'hiver 2025, puisque le processus de révision n'est pas terminé. Le point portant sur la confection d'un sondage sur les activités à être organisées par le CSC a été reporté à une réunion ultérieure du CSC.

4. **Vice-présidence aux affaires universitaires**
   - À la demande du Comité multisyndical en santé et sécurité au travail (CMSST), la VPAU a apporté des corrections au document portant sur le Programme d'identification des risques.
   - La VPAU revient sur l'information reçue lors de la réunion du CMSST du 13 novembre 2024 voulant que les téléphones de l'ensemble des bureaux, à l'exception des salles de classe et des laboratoires, soient appelés à être remplacés par la téléphonie Teams *(cf. PV-CX691-21-11-2024-06)*. L'information a été confirmée dans un échange courriel avec la technicienne en électronique du Service des technologies de l'information. Puis officiellement confirmée par le compte-rendu de la réunion du CMSST. À ce sujet, la CRT indique que le sujet a été discuté lors d'une réunion du comité des relations de travail conjoint. La directrice du Service des relations de travail ne savait pas que cette information circulait.
   - La VPAU a été invitée à participer à une rencontre concernant l'Initiative sur la santé mentale des étudiants de cycles supérieurs le 5 décembre, mais la rencontre a été repoussée à une date ultérieure.
   - La VPAU rappelle que le Décanat de la gestion académique des affaires professorales et le Syndicat tiendront une séance commune d'information sur le processus de promotion le 11 décembre. Le Syndicat a produit le *PowerPoint* qui y sera présenté.
   - La VPAU a participé à cinq (5) rencontres portant sur les plans d'effectifs le 19 novembre à titre d'observatrice au nom du Syndicat.
   - Une réunion du comité exécutif, puis une réunion du conseil d'administration de l'UQTR se dérouleront le lundi 9 décembre. À l'ordre du jour figure le point portant sur le processus de renouvellement du mandat du recteur.

5. Vice-présidence aux affaires syndicales

- L'administration a envoyé un courriel le 29 novembre 2024 aux professeur.es du Département de chiropratique concerné.es par le remboursement de la prime d'assurance responsabilité professionnelle et la cotisation professionnelle (art. 23.16 d) de la convention collective 2022-2027 (*cf. PV-CX690-07-11-2024-06.7*)
- Dans le dossier des dégagements pour les responsables de programme, quatre (4) professeur.es auraient un dégagement et quatre (4) n'en aurait aucun (*cf. PV-CX690-07-11-2024-06.5*). Les discussions se poursuivent sur l'interprétation des critères utilisés pour l'octroi des dégagements. Une rencontre avec le Vice-recteur aux études et à la formation, M. Adel Dahmane, est prévue.
- Une rencontre s'est tenue le 4 décembre avec le procureur du Syndicat, Me Gabriel Hébert-Tétrault, au sujet de la flexibilité de la tâche (*cf. PV-CX691-21-11-2024-06.5*). Il recommande de déposer un grief à portée générale. Le comité des relations de travail discutera de cette recommandation.
- Deux professeur.es ont essuyé un refus pour l'achat de cours en réserve puisque le délai aurait été dépassé selon l'administration. La VPAS indique que les dates communiquées par l'administration diffèrent selon qui transmet l'information.
- Une prolongation de la suspension des délais a été demandée à la suite de la constatation d'un écart salarial dans le calcul effectué par l'administration pour une professeure de retour d'un congé de maternité. L'administration procédera à une réévaluation du calcul.
- Le Syndicat et l'administration ont convenu, lors de la réunion du comité des relations de travail conjoint du 2 décembre, de créer un comité conjoint santé et sécurité au travail pour évaluer la salubrité des lieux (art. 23.13 de la convention collective) en raison de la présence de rongeurs dans des locaux du Pavillon de chiropratique (*cf. PV-CX690-07-11-2024-06.5*). Ce comité comptera trois (3) représentantes du Syndicat (VPRT, VPAS et une professeure du Département de chiropratique) et trois (3) représentant.es de l'employeur.
- Le Service des ressources humaines a versé au Syndicat 0,4167 dégagement d'enseignement pour activité syndicale en raison du congé de maladie de la Secrétaire Lyson Marcoux (*cf. PV-CX688-10-10-2024-06*). Une proportion correspondant à la date de son départ jusqu'à la mi-janvier 2025.
- Un courriel a été envoyé par le Service des ressources humaines aux professeur.es concerné.es par l'octroi de crédits DTR pour la supervision d'étudant.es. Une vérification individuelle est à faire pour vérifier les possibles erreurs.
- Rencontre le 5 décembre avec la présidente du Syndicat des chargés de cours, Mme Lucie Lorrain, pour discuter de l'équité salariale.
- Une proposition de médiation du ministère du Travail a été acceptée concernant le grief 2024-04 suspension disciplinaire.

La VPRT se retire de la réunion pour le prochain point.

- Un grief sera déposé concernant le dossier d'une professeure suppléante dont le contrat a été renouvelé pour une 3e fois. La convention collective indique que le contrat est d'une durée variable, mais de deux (2) ans au maximum, non

renouvelable sauf, le cas échéant, dans le cas de remplacement pour congé parental prévu à l'article 19 (article 1.10).

6. **Vice-présidence aux relations de travail**
   - Une professeure, d'abord en congé de maladie, puis en congé de maternité, a demandé une rencontre avec le Doyen de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) et la VPRT pour discuter de sa tâche.
   - Reconnaissance dans la tâche et paiement obtenu pour la bonification aux grands groupes.
   - Rencontre tenue avec Mme Carole Neill, représentante en santé et sécurité à l'UQTR, concernant les risques psychosociaux.
   - Les Vice-recteurs académiques n'ont pas recommandé une demande d'année d'études et de recherche à un professeur. Rencontre avec le professeur pour analyser les diverses avenues possibles.
   - Production en cours d'un tableau comparatif pour la terminologie utilisée dans la convention collective.
   - Confirmation qu'un professeur ne peut donner une lecture dirigée en surplus de tâches à un autre étudiant que le sien.

La VPSC se retire de la réunion pour le prochain point.

- Une professeure a demandé la possibilité d'obtenir une année d'étude et de recherche en dehors des dates convenues dans la convention collective. La demande a été refusée. Le procureur du Syndicat a été interpellé pour étudier le calcul d'admissibilité.
- Discussion en cours avec le DGAAP concernant l'obtention de six (6) dégagements par une direction départementale. Le DGAAP a avoué s'être fourvoyé en croyant que ladite professeure était clinicienne. L'approbation de la tâche par l'Assemblée départementale sera votée à une date ultérieure.
- Discussion en cours concernant le report des surplus destinés au perfectionnement pour études avancées dans une autre université (art. 14.05 de la convention collective).
- Réflexion sur la production d'un sondage concernant le partage des bureaux des professeur.es à être envoyé par la VPRT à l'ensemble des professeur.es. Présentation de l'idée à la prochaine réunion du conseil syndical.
- Participation au Conseil annuel de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) en compagnie de la Présidente les 29 et 30 novembre.

7. **Présidence**
   - Présentation des observations issues des réunions des Comités bipartites d'embauche

     Points forts :
     - Exercice pertinent pour voir la situation des professeur.es dans tous les départements : manque de ressources qui occasionne une surcharge de travail.
     - L'esprit de la lettre d'entente n'a pas a été respectée quant aux nombre et rôles des représentants de l'Employeur et des départements.

- Les professeur.es étaient prêts à discuter leurs demandes avec l'Université.
- L'Université était bien organisée. Chaque membre avait un rôle à jouer.
- Le nouveau processus d'embauche est un projet-pilote sur trois ans. Il est toujours possible de négocier une amélioration du processus. Si le nouveau processus ne convient pas aux départements, il sera possible de retourner à l'ancien processus.

Points critiques :

- Le temps alloué aux rencontres était de 30 minutes pour les départements et de 60 minutes pour les écoles. Beaucoup trop court pour discuter et faire une recommandation conjointe.
- La convention collective n'a pas été respectée à plusieurs égards.
- La recommandation censée être conjointe dans la lettre d'entente s'est avérée unilatérale.
- L'exercice de mise en œuvre du principe de collégialité, nouvellement introduit dans la convention collective, s'avère un exercice d'évaluation des départements sur la base de critères inconnus d'avance des départements.
- Les départements ont partagé leurs demandes et dossiers avec l'Université; l'Université a présenté des critères non connus d'avance par les départements.
- La recommandation de l'Université semblait décidée d'avance, avant de rencontrer les départements. Aucune discussion entre les représentants de l'Employeur, ni échange au sujet de la recommandation avec les professeur.es.
- L'Université fait des demandes paradoxales, par exemple : faire plus de recherche (= ++ libérations) et enseigner plus; ou faire plus de recherche (= ++ de chargés de cours) et diminuer la masse salariale.
- L'Université présente la disponibilité de bureaux comme une condition à l'embauche, comme si elle était la responsabilité des départements.

Conclusion :

- La nouvelle procédure semble être une évaluation des départements et une communication des attentes en termes de rentabilité financière.
- Message envoyé par l'Université : si les départements s'ajustent, ils auront des postes, sinon il pourrait y avoir une attrition des postes. Or, la convention collective relie l'ajout de poste au nombre d'EETP uniquement, d'où la clause ascenseur.
- Des ajustements dans le processus sont nécessaires afin de répondre aux besoins des départements en termes de ressources professorales, aux besoins de l'Université en termes financiers et aux besoins du Syndicat en termes du respect du sens même de collégialité dans les processus.

- Participation au Conseil annuel de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) en compagnie de la VPRT les 29 et 30 novembre. Les membres du comité exécutif échangent sur la pertinence d'adhérer à cette association.

- Réunion à venir le 9 décembre avec le conseiller en gestion des ressources humaines, M. Félix Dupont, et l'agente de formation, Mme Colombe Sieber, concernant la création d'une page internet dédiée aux nouveaux et nouvelles professeur.es.
- Réunions à venir avec chaque membre du personnel du Syndicat pour discuter de leur rôle et de leurs tâches. Puis, préparations de réunions avec chaque officière et officier pour analyser la définition de tâches inscrites dans les *Statuts* du Syndicat.
- L'Intersyndicale des personnels de l'UQTR a expédié le 29 novembre une lettre au Directeur des ressources humaines, M. Mathieu Desjardins, pour demander de procéder à la rénovation du local 1119 Ringuet. Le Vice-recteur aux ressources humaines, M. Olivier Malo, a confirmé que le local sera rénové durant la session Hiver 2025.

CX692-05-12-2024-07 Projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 12 décembre 2024

La Présidente présente le projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 12 décembre 2024.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS368)
4. Rapport du comité des relations de travail
5. Mieux connaître sa convention collective
6. Comités bipartites d'embauche
    1. Retour sur le processus de mise en œuvre de la lettre d'entente No 4
    2. Partage des bureaux des profs
7. Prix d'engagement syndical
8. Tribune des délégué.es
9. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 31 octobre 2024 (PV-CS367)
10. Dépôt de documents
    1. Procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX689 au PV-CX691)
11. Questions diverses
12. Date de la prochaine réunion régulière : 6 février 2025
13. Clôture de la réunion

CX692-05-12-2024-08 Date de la prochaine réunion

La Présidente rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 16 janvier 2025.

CX692-05-12-2024-09 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 58.

Sonia El Euch Présidente de la réunion	François Landry Secrétaire de la réunion